

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 24 septembre 2012 Séance tenue le 25 septembre 2012

Résolution: CM12 0868

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins résidentielles et commerciales des bâtiments portant les numéros 6650 et 6666, rue Saint-Urbain (lots 1 868 001, 1 868 002, 1 869 275 et 1 869 276 du cadastre du Québec), situés à l'angle sud-ouest de la rue Saint-Zotique » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins résidentielles et commerciales des bâtiments portant les numéros 6650 et 6666, rue Saint-Urbain (lots 1 868 001, 1 868 002, 1 869 275 et 1 869 276 du cadastre du Québec) situés à l'angle sudouest de la rue Saint-Zotique », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins résidentielles et commerciales des bâtiments portant les numéros 6650 et 6666, rue Saint-Urbain (lots 1 868 001, 1 868 002, 1 869 275 et 1 869 276 du cadastre du Québec) situés à l'angle sud-ouest de la rue Saint-Zotique », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Un débat s'engage.	

Adopté à l'unanimité.	
43.02 1100963118 /lc	
Gérald TREMBLAY	Colette FRASER
Maire	Greffière adjointe
(certifié conforme)	
Colette FRASER Greffière adjointe	

Règlement P-12-046

Signée électroniquement le 27 septembre 2012